

*Simplifier* vos activités

# Fonds équilibré mondial de base Manuvie

Connaissance du produit



## **RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS – NE PAS COMMUNIQUER AU GRAND PUBLIC**

© 2025 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les renseignements contenus dans le présent document 1) sont la propriété de Morningstar, 2) ne peuvent pas être reproduits ni distribués et 3) sont donnés sans garantie quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne peuvent être tenus responsables des dommages ou pertes découlant de l'utilisation de ces renseignements. Les rendements passés ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats à venir.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux annuels composés dégagés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur unitaire ainsi que du réinvestissement de toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

La série F est généralement conçue pour les épargnants qui ont un compte à honoraires forfaitaires ou un compte intégré avec leur courtier. Le rendement de la série F est présenté après déduction des frais et des charges. La série Conseil est également offerte et comporte une commission de suivi de 1,00 %.

Les indices mentionnés sont régulièrement utilisés pour évaluer le rendement de placements dans leur région, catégorie d'actif ou secteur pertinent. Ils représentent des portefeuilles de placements non gérés. Même si ces indices sont comparables aux objectifs du fonds, ils peuvent comporter des différences importantes, notamment ce qui concerne les placements ou stratégies de placement permis, ce qui pourrait avoir une incidence sur les rendements. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'Aperçu des fonds.

Les Fonds Manuvie sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). Investissements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

# Fonds équilibré mondial de base Manuvie

série Conseil • Actifs au 31 juillet 2025

## Vue d'ensemble

### Renseignements sur le Fonds

**Équipe de gestion:** Équipe Solutions multiactifs Manuvie

**Date d'inscription:** 4 avril 2025

**Actif géré<sup>1</sup>:** 24,98 M\$

**Catégorie CIFSC:** Équilibrés mondiaux d'actions

**Périodicité des distributions<sup>2</sup>:** Annuelle

**Nombre de placements:** 664

**Frais de gestion:** 1,72 %

**Placement minimum:** 500 \$ initial; 25 \$ PAC

**Statut du fonds:** Ouvert

**Profil de risque:** Faible à moyen



### Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM2	FM3	FSR	SF
série Conseil	2020	—	2320	2120	—
série Conseil - DCA	22020	—	—	—	—
Série F	—	—	—	—	2420
Série F - DCA	—	—	—	—	22420
série FT6	—	—	—	—	2520
série T6	2021	—	2321	2121	—

Les options de frais d'acquisition de fonds FSR, FM2 et FM3 sont disponibles seulement pour les substitutions et ne sont pas offertes aux nouveaux achats.

## Pourquoi investir

### Performance

Le rendement ne peut être présenté qu'un an après la création du Fonds.

#### Rendement annuel (%)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

#### Rendements composés (%)

1 mois	3 mois	6 mois	Année actuelle	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	Création
--------	--------	--------	----------------	------	-------	-------	--------	--------	--------	----------

## Gestion

### Conseiller en valeurs:

Équipe Solutions multiactifs Manuvie

### Sous-conseiller:

Gestion de placements Manuvie limitée



James  
Robertson



Alexandre  
Richard

## Réduction des frais de gestion<sup>4</sup>

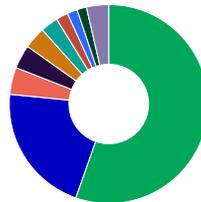
Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,50 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5,00 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,50 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10,00 points de base
10 M\$ et plus	12,50 points de base

## Dix principaux titres du fonds sous-jacent (%)<sup>5</sup>

1.Fonds d'initiatives climatiques Manuvie	29,37
2.Fonds d'occasions américaines Manuvie	25,33
3.Catégorie d'actions mondiales Manuvie	21,07
4.Catégorie d'actions canadiennes Manuvie	8,36
5.Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie	7,48
6.Fonds alternatif d'occasions Manuvie	7,47

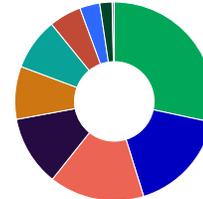
## Répartition du portefeuille

### Répartition géographique (%)



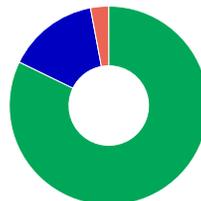
55,38	États-Unis
21,19	Canada
4,38	Royaume-Uni
3,87	France
3,57	Irlande
2,86	Pays-Bas
1,94	Suisse
1,66	Allemagne
1,53	Japon
3,61	Autre

### Répartition sectorielle (actions) (%)



28,36	Informatique
16,87	Services Financiers
15,47	Industriels
11,41	Soins de santé
8,59	Services de communication
8,46	Consommation discrétionnaire
5,23	Produits de consommation courante
3,27	Énergie
2,00	Matériaux
0,35	Autre

### Répartition des actifs (%)



82,22	Actions
14,84	Revenu fixe
2,94	Liquidités et équivalents

## **Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site [gpmanuvie.ca](http://gpmanuvie.ca)**

1. Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 29 août 2025.
2. Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.
3. Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.
4. Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.
5. Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

## Aperçu du Fonds

### FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE BASE MANUVIE

Série Conseil

Gestion de placements Manuvie limitée

1<sup>er</sup> août 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds équilibré mondial de base Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Manuvie limitée (le « gestionnaire »), au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca), ou rendez-vous sur le site [www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

## Bref aperçu

**Code du fonds :** MMF 2120 (FSR), 2020 (FE), 2320 (FM3);  
DCA : MMF 22020 (FE)

**Date de création de la série :** 4 avril 2025

**Valeur totale du fonds au 5 juin 2025 :** 9 661 494 \$

**Ratio des frais de gestion (RFG) :** Non disponible, nouveau Fonds

**Gestionnaire du fonds :** Gestion de placements Manuvie limitée

**Gestionnaire de portefeuille :** Gestion de placements Manuvie limitée

**Sous-conseiller en valeurs :** Manulife Investment Management (US) LLC

**Distributions :** Une fois par année, le cas échéant, en décembre

**Placement minimal :** 500 \$ initialement, 25 \$ par la suite

## Dans quoi le Fonds investit-il?

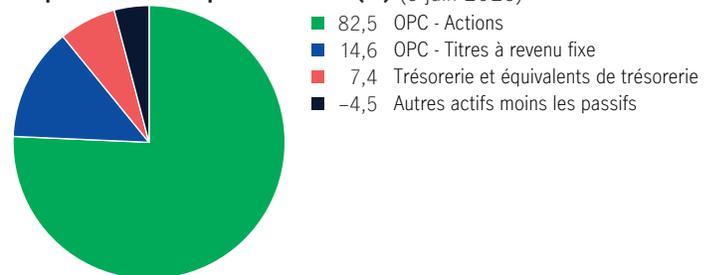
Le Fonds cherche à procurer une plus-value du capital en investissant principalement dans les titres d'autres fonds d'investissement pour obtenir une exposition à des actions et à des titres à revenu fixe mondiaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 5 juin 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

### Dix principaux placements (5 juin 2025)

1	Fonds d'initiatives climatiques Manuvie, série X	28,9 %
2	Fonds d'occasions américaines Manuvie, série X	24,8 %
3	Catégorie d'actions mondiales Manuvie, série X	20,5 %
4	Catégorie d'actions canadiennes Manuvie, série X	8,3 %
5	Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,4 %
6	Fonds alternatif d'occasions Manuvie, série X	7,3 %
7	Fonds d'obligations essentielles Plus Manuvie, série X	7,3 %
<b>Le pourcentage total des 10 principaux placements représente</b>		<b>104,5 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>		<b>7</b>

### Répartition des placements (%) (5 juin 2025)



## Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

Le gestionnaire a classé la volatilité de ce Fonds comme **faible à moyenne**.

Étant donné que ce Fonds est nouveau, le niveau de risque constitue seulement une estimation fournie par le gestionnaire. En général, ce classement est fondé sur la mesure dans laquelle le rendement du Fonds a changé d'une année à l'autre. Il n'indique pas la mesure dans laquelle le Fonds sera volatil à l'avenir. Le classement peut changer au fil du temps. Un fonds présentant un niveau de risque faible peut quand même subir des pertes.



Pour de plus amples renseignements au sujet du niveau de risque et des risques précis qui peuvent avoir une incidence sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

### Aucune garantie

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du Fonds?

Cette rubrique présente le rendement des titres de série Conseil du Fonds depuis la création de la série, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

### Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série Conseil du Fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

### Meilleur et pire rendements sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de série Conseil du Fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

### Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement composé annuel d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série Conseil du Fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le Fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

## À qui le Fonds est-il destiné?

Le Fonds convient aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir une plus-value du capital à long terme grâce à un portefeuille diversifié composé de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux
- sont disposés à accepter un niveau de risque faible à moyen pour leurs placements
- investissent à moyen ou à long terme

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer l'impôt sur le revenu sur toutes les distributions imposables que vous verse le Fonds ainsi que sur tous les bénéfices que vous dégagéz lorsque vous faites racheter vos titres du Fonds. Le montant de l'impôt dépend des lois fiscales qui s'appliquent à vous et selon que vous détenez ou non les titres du Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Veillez noter que si vous détenez des titres d'un fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées en argent ou qu'elles soient réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série Conseil du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série à l'autre et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### Frais de souscription

Les titres de série Conseil du Fonds ne peuvent être achetés que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux (FE)	De 0 % à 5 % du montant souscrit	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ souscrite	Vous et votre représentant décidez du taux. Les frais initiaux sont déduits du montant payé au moment de l'achat et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

### Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Les frais du Fonds comprennent les frais de gestion, des frais d'administration fixes, certains frais du fonds et les frais de transactions. Les frais de gestion annuels des titres de série Conseil du Fonds s'élèvent à 1,72 % de la valeur de la série et les frais d'administration fixes annuels représentent 0,20 % de la valeur de la série. Étant donné que cette série est nouvelle, certains frais du fonds et les frais de transactions ne sont pas disponibles.

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du Fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais de souscription initiaux	1,0 % de la valeur de votre placement chaque année	10 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

### Autres frais

Vous pourriez avoir à payer d'autres frais si vous achetez, détenez, vendez ou échangez des titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	2,0 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 7 jours (en cas de synchronisation du marché) ou dans les 30 jours (en cas d'opérations excessives) suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut exiger jusqu'à 2,0 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre OPC.

## Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours ouvrables suivant la date de réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Veillez contacter Gestion de placements Manuvie limitée ou votre représentant afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

### Gestion de placements Manuvie limitée

Bureau de réception des ordres  
500 King Street North  
Del Stn 500 G-B  
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

1 877 426-9991

fondsmutuelsmanuvie@manuvie.ca

[www.gpmanuvie.ca](http://www.gpmanuvie.ca)

**Pour en savoir plus au sujet des placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée *Comprendre les organismes de placement collectif* qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).**